

Hauts-de-Seine Habitat s'engage un peu plus dans la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

Doté d'une charte de déontologie rappelant les valeurs de l'Office, et qui fait référence à l'action au quotidien de ses collaborateurs, Hauts-de-Seine Habitat vient de franchir un pas supplémentaire dans la prévention des comportements à proscrire par son personnel comme par ses prestataires.

Conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », qui s'appliquent aux entreprises de plus de 500 salariés, Hauts-de-Seine Habitat a adopté au 1^{er} janvier 2018 un code de conduite et un dispositif de lanceur d'alerte.

Intégré au règlement intérieur de l'Office, le code de conduite rappelle les principales valeurs de l'Office, au premier rang desquelles figurent l'intégrité, la neutralité et la confidentialité dont doivent faire preuve les collaborateurs de Hauts-de-Seine Habitat. Ce code détaille également les conduites à tenir face aux différents risques qui peuvent être courus.

Quant au dispositif de lanceur d'alerte, il permet à toute personne, selon une procédure encadrée par le code de conduite, de témoigner de faits contraires aux règles d'éthique, à l'honnêteté, aux droits ou à la sécurité de la personne ou aux intérêts de l'Office. Un référent déontologie a ainsi été nommé au sein de Hauts-de-Seine Habitat pour recueillir ces signalements, assurer la confidentialité des informations et en vérifier la véracité, tout en garantissant l'anonymat du lanceur d'alerte et sa protection face à toute forme de représailles éventuelles.

Outre le recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte et avec l'appui d'un groupe de déontologie, le Référent déontologie est compétent en matière d'accompagnement et de conseil des collaborateurs sur quelle attitude éthique adopter face à une situation particulière.



Une charte de déontologie adoptée en 2015

Projet concerté entre les différentes instances internes, cette charte est applicable à l'ensemble des personnels. Les principes qu'elle véhicule, à l'instar de la neutralité politique, culturelle et culturelle ou encore de la confidentialité, tendent à privilégier les intérêts de l'Office, tout en favorisant de bonnes conditions de travail. Ce document aborde également, l'exemplarité en matière de relations notamment avec les locataires et les prestataires de l'Office.

Hauts-de-Seine Habitat : Le 1^{er} bailleur social des Hauts-de-Seine a en gestion près de 45 000 logements répartis sur 34 des 36 communes du département. L'OPH compte 850 collaborateurs engagés notamment dans les 9 directions de proximité, regroupées en 4 Directions territoriales, pour mener à bien leurs missions techniques et administratives au service des communes et de leurs habitants.

CONTACT PRESSE

Guillaume SEIGNÉ, Responsable communication
Tél. : 01 47 57 31 77 – guillaume.seigne@hdshabitat.fr

Adel AIT OULAHYAN, Chargé de communication
Tél. : 06 61 60 34 93 – adel.aitoulahyan@hdshabitat.fr